



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION TECHNIQUE

#### Point 28 : Sécurité de l'aviation et politique de navigation aérienne

#### STRATÉGIE GLOBALE POUR LA NAVIGATION AÉRIENNE : APPROBATION DE L'ÉDITION ACTUALISÉE DU PLAN MONDIAL DE NAVIGATION AÉRIENNE

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La sixième édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) répond aux défis d'une nouvelle ère pour l'aviation, qui sont autant de chances à saisir pour que le secteur puisse continuer d'accroître le bien-être social partout dans le monde. En outre, elle invite toutes les parties prenantes de l'aviation, aux niveaux mondial, régional et national, à unir leurs efforts au service d'une vision commune en opérant une transformation évolutive du système de navigation aérienne, basée sur la performance.

Le 17 juin 2019, le Conseil a approuvé la sixième édition du GANP, consultable dans un format interactif sur le [Portail GANP](https://www4.icao.int/ganpportal) (<https://www4.icao.int/ganpportal>). En outre, une version révisée de la Résolution A39-12 de l'Assemblée sur la planification mondiale en matière de sécurité et de navigation aérienne est jointe en appendice à la présente note.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- à approuver la sixième édition du *Plan mondial de navigation aérienne* (GANP, Doc 9750), disponible dans un format interactif sur le [Portail GANP](https://www4.icao.int/ganpportal), comme l'orientation stratégique future pour la navigation aérienne mondiale ;
- à demander aux États membres, aux Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et à tous les membres de la communauté aéronautique de continuer d'améliorer le système de navigation aérienne dans le sens du GANP de façon à l'adapter, rapidement et de manière méthodique, aux possibilités et aux défis qui se présentent aux niveaux mondial, régional et local ;
- à adopter la version révisée proposée de la Résolution A39-12 de l'Assemblée, telle qu'elle figure en Appendice A, y compris l'Appendice B de la proposition de résolution.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire pour 2020-2022 ou provenant de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Doc 10075, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 6 octobre 2016)</i> Doc 9750, <i>Plan mondial de navigation aérienne, cinquième édition</i>

## 1. INTRODUCTION

1.1 Le puissant moteur socioéconomique que représente l'industrie aéronautique fait face à divers défis. Le trafic aérien, avec ses flux de passagers et de marchandises dans le monde, devrait doubler dans les quinze prochaines années. En même temps, les nouvelles exigences qui pèsent sur le système aéronautique, les technologies émergentes, les nouvelles façons de faire des affaires et l'évolution du rôle humain, présentent non seulement des défis mais aussi des possibilités qui appellent une transformation urgente du système mondial de navigation aérienne de sorte que l'aviation puisse continuer d'accroître le bien-être social dans le monde.

1.2 Étant donné que l'aviation est entrée dans une nouvelle ère et qu'un avenir prospère n'est pas une extrapolation du passé, mais qu'il émerge pour relever les défis du futur, la sixième édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) constitue la réponse de la communauté aéronautique internationale à ces enjeux.

## 2. SIXIÈME ÉDITION DU GANP

2.1 Le secteur de l'aviation est marqué par des changements perpétuels et rapides. Dans un tel contexte, la poursuite d'une croissance durable dans le transport aérien international ne peut se faire sans un système de navigation aérienne mondial transparent et hautement performant. Avec le GANP, l'OACI rapproche la communauté aéronautique pour bâtir un système mondial de navigation aérienne souple, sécurisé, sûr, durable, hautement performant et interopérable.

2.2 Élaboré en collaboration avec les parties prenantes, et dans leur intérêt, le GANP contribue de façon essentielle à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OACI et joue un rôle important pour soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies<sup>1</sup>, en particulier l'objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure – qui occupe une place centrale dans le GANP. En plus du GANP, l'OACI a établi des plans mondiaux respectivement consacrés à la sécurité et à la sûreté : le *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (GASP, Doc 10004) et le *Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde* (GASeP, Doc 10118). Ces trois plans mondiaux sont complémentaires.

2.3 À sa 39<sup>e</sup> session, l'Assemblée de l'OACI a approuvé la cinquième édition du GANP et a chargé l'OACI d'entreprendre un certain nombre d'actions en vue de sa prochaine édition, afin de faire évoluer le Plan vers un environnement de planification stratégique basé sur les performances qui interagît avec des programmes régionaux de développement et de mise en œuvre. À cette fin, le GANP est structuré en plusieurs couches, chacune étant adaptée à différents publics. Cela permet d'assurer une meilleure communication avec les gestionnaires techniques et de haut niveau, afin qu'aucun État ni aucune partie prenante ne soit laissé de côté. Cette structure à quatre couches est constituée d'un niveau mondial (stratégique et technique), d'un niveau régional et d'un niveau national, et fournit un cadre pour l'harmonisation des plans régionaux, sous-régionaux et nationaux. Elle facilite la prise de décisions en définissant une orientation stratégique stable pour l'évolution du système de navigation aérienne, tout en assurant l'actualisation en temps voulu du contenu technique.

2.4 En outre, pour permettre aux différentes parties prenantes de consulter et d'utiliser l'information appropriée, les quatre niveaux du GANP ont été publiés sur un site web interactif, au contenu imprimable – le [Portail GANP \(https://www4.icao.int/ganpportal\)](https://www4.icao.int/ganpportal), qui offre un point d'accès commun à tous ces niveaux et garantit leur cohérence. Par ailleurs, ce portail, et les moyens numériques

---

<sup>1</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/>

dont il dispose, permet à l'OACI d'élaborer des outils destinés à soutenir la planification de la mise en œuvre aux niveaux régional et national, et à aider à gérer et à prioriser le programme des travaux techniques de l'OACI dans le domaine de la navigation aérienne.

### *Niveau stratégique mondial*

2.5 Le niveau stratégique mondial est présenté sous la forme d'un document électronique, écrit dans un style directif et disponible dans les six langues de travail de l'OACI. Il fournit l'orientation stratégique de haut niveau nécessaire aux décideurs pour guider l'évolution du système mondial de navigation aérienne.

2.6 La vision de ce document repose sur la création d'un système de navigation aérienne interopérable à l'échelle mondiale, ainsi que sur une approche commune, intégrée et dynamique des défis et des possibilités émergents qui découlent des tendances aéronautiques et technologiques. L'évolution, alimentée par cette vision et reflétée dans la feuille de route conceptuelle, donnera lieu à un système mondial de navigation aérienne hautement performant, qui répondra aux attentes toujours croissantes de la société et réduira les inégalités mondiales. Cette feuille de route conceptuelle vise à transformer le système de navigation aérienne sur la base de ses forces et de ses possibilités, plutôt qu'à simplement l'améliorer, en fournissant une approche plus globale de son évolution.

2.7 La concrétisation de cette vision nécessite un engagement et un investissement forts de tous les membres de la communauté aéronautique. Le système mondial de navigation aérienne se complexifie à mesure qu'il s'adapte à de nouvelles demandes. La transformation n'est donc pas une fin en soi, mais un moyen d'incarner cette vision. La stratégie de transformation du système de navigation aérienne répond non seulement à des ambitions de performance mais aussi aux ambitions de nombreux États et de nombreuses régions qui veulent utiliser davantage les technologies disponibles et émergentes.

2.8 L'industrie aéronautique doit assurer sa place à l'avant-garde de l'innovation en adoptant une perspective de plus en plus mondiale et interdisciplinaire. Les enjeux seront considérables pour l'économie et les citoyens du monde si la modernisation du système mondial de navigation aérienne ne se poursuit pas.

### *Niveau technique mondial*

2.9 La transformation concrète du système mondial de navigation aérienne repose sur les gestionnaires techniques qui améliorent continuellement le système de navigation aérienne, avec le soutien des décideurs auxquels ils font rapport. S'il n'existe ni solution toute faite ni date butoir pour l'évolution du système de navigation aérienne, des améliorations continues permettront d'adapter, dans les délais voulus et en bon ordre, le système aux possibilités et aux défis qui se présentent aux niveaux mondial, régional et local.

2.10 Découlant du niveau stratégique mondial, le niveau technique mondial est conçu pour aider les gestionnaires techniques à planifier la mise en œuvre de services de base et de nouvelles améliorations opérationnelles, de manière rentable et progressive, en tenant compte de besoins spécifiques en matière d'exploitation et de performance, tout en assurant l'interopérabilité des systèmes et l'harmonisation des procédures.

*Niveaux régional et national*

2.11 Le niveau régional et le niveau national du GANP garantissent une cohérence depuis le développement des améliorations opérationnelles jusqu'à leur mise en œuvre, et ils servent de base commune à la communauté aéronautique mondiale pour la planification de la mise en œuvre à court terme et à moyen terme.

2.12 Le niveau régional traite des besoins, des différences, des difficultés et des possibilités en matière de performance et d'exploitation, aux niveaux régional et sous-régional, dans le cadre des plans de navigation aérienne (ANP) régionaux de l'OACI et d'autres initiatives régionales conformes aux niveaux stratégique et technique mondiaux.

2.13 Le niveau national est centré sur la planification étatique. L'élaboration de plans de navigation aérienne régionaux, en coordination avec les parties prenantes compétentes et en harmonie avec les plans régionaux et mondiaux, représente une part stratégique des cadres nationaux de planification aéronautique des États, et elle est essentielle pour réaliser la vision commune développée dans le GANP.

### 3. **RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE**

3.1 Conformément à la Résolution A39-12 de l'Assemblée, le GASP et le GANP soutiennent les objectifs stratégiques de l'Organisation. Le projet partiel de résolution présentée dans l'appendice à la présente note porte notamment sur le GANP et remplace l'Appendice B de la Résolution A39-12, intitulée *Planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et de navigation aérienne*.

3.2 Lors de l'examen de la résolution figurant en appendice, et pour les besoins de la présente note, prière de se reporter seulement au préambule et à l'Appendice B, qui porte expressément sur le GANP. L'Appendice A de la résolution, qui traite en particulier du GASP, fait l'objet de la note A40-WP/51, qui relève du point 28 de l'ordre du jour.

### 4. **CONCLUSION**

4.1 La sixième édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) répond aux défis d'une nouvelle ère pour l'aviation, qui présentent aussi des possibilités pour continuer d'accroître le bien-être social partout dans le monde. En outre, elle invite toutes les parties prenantes de l'aviation, aux niveaux mondial, régional et national, à unir leurs efforts et à collaborer au service d'une vision commune en s'appuyant sur une transformation évolutive du système de navigation aérienne, basée sur la performance.

-----

## APPENDICE

### PROJET DE RÉSOLUTION POUR ADOPTION PAR LA 40<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE

#### **A40-xx: Planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et de navigation aérienne**

*L'Assemblée,*

*Considérant* que l'OACI s'efforce de réaliser le but d'un développement sûr et ordonné de l'aviation civile grâce à la coopération entre ses États membres et d'autres parties prenantes,

*Considérant* que, pour réaliser ce but, l'Organisation a établi des Objectifs stratégiques, notamment des objectifs en matière de sécurité et en matière de capacité et d'efficacité,

*Reconnaissant* l'importance de cadres mondiaux pour appuyer les Objectifs stratégiques de l'OACI,

*Reconnaissant* l'importance d'une mise en œuvre effective de plans et d'initiatives régionaux et nationaux fondés sur les cadres mondiaux,

*Reconnaissant* que la meilleure façon de faire progresser l'amélioration de la sécurité, de la capacité et de l'efficacité de l'aviation civile à l'échelle mondiale est de déployer des efforts de coopération et de collaboration coordonnés en partenariat avec toutes les parties prenantes sous la direction de l'OACI,

*Notant* que le Conseil a approuvé la ~~deuxième~~ troisième du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et la ~~cinquième~~ sixième du Plan mondial de navigation aérienne (GANP),

1. *Approuve* la ~~deuxième~~ troisième édition du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et la ~~cinquième~~ sixième édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) en tant qu'orientations stratégiques mondiales dans les domaines de la sécurité et de la navigation aérienne, respectivement ;
2. *Décide* que l'OACI mettra en œuvre et tiendra à jour le GASP et le GANP pour appuyer les Objectifs stratégiques pertinents de l'Organisation, tout en assurant la stabilité nécessaire ;
3. *Décide* que ces plans mondiaux seront mis en œuvre et tenus à jour en coopération et coordination étroites avec toutes les parties prenantes concernées ;
4. *Décide* que ces plans mondiaux constitueront les cadres dans lesquels les plans régionaux, sous-régionaux et nationaux ~~de mise en œuvre~~ seront élaborés et exécutés, ce qui garantira la cohérence, l'harmonisation et la coordination des efforts visant à renforcer la sécurité, la capacité et l'efficacité de l'aviation civile internationale ;
5. *Prie instamment* les États membres d'élaborer des solutions durables pour s'acquitter pleinement de leurs responsabilités en matière de supervision de la sécurité et de navigation aérienne, ce qui peut être réalisé par un partage des ressources, en faisant appel à des ressources internes et/ou externes, comme des organismes régionaux et sous-régionaux et au savoir-faire d'autres États ;

6. *Prie instamment* les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour prendre les ~~des~~ mesures correctrices ~~visant~~ destinées à remédier aux carences en matière de sécurité et de navigation aérienne, ~~y compris~~ notamment celles qui ont été ~~relevées~~ déterminées lors des audits du Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité (USOAP), ~~par l'application des objectifs dans le cadre~~ du GASP, et du GANP et du processus de planification régionale de l'OACI ;
7. *Prie instamment* les États membres, l'industrie et les institutions de financement d'apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre coordonnée du GASP et du GANP, en évitant les doubles emplois ;
8. *Appelle* les États et invite les autres parties prenantes à coopérer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux, sous-régionaux et nationaux fondés sur les cadres constitués par le GASP et le GANP ;
9. *Charge* le Secrétaire général de promouvoir, rendre disponible et ~~communiquer~~ diffuser efficacement le GASP et le GANP ;
10. *Déclare* que la présente résolution remplace la Résolution ~~A38-2~~ A39-12 sur la planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et de navigation aérienne.

## APPENDICE A

### Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP)

(...)

## APPENDICE B

### Plan mondial de navigation aérienne (GANP)

*L'Assemblée,*

*Considérant* que l'amélioration de la sécurité, de la capacité et de l'efficacité des activités aéronautiques est un élément clé des Objectifs stratégiques de l'OACI,

*Ayant adopté* la Résolution ~~A38-12~~ A40-xx, qui est un exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques ~~connexes~~ de l'OACI concernant expressément la navigation aérienne,

*Reconnaissant* l'importance du GANP comme stratégie opérationnelle et élément du panier de mesures pour ~~la protection de l'environnement~~ atteindre les objectifs mondiaux ambitieux de l'OACI concernant les émissions de CO<sub>2</sub>,

*Reconnaissant* que de nombreux États et de nombreuses régions élaborent des nouveaux plans de ~~navigation aérienne~~ nouvelle génération pour leur propre modernisation de la navigation aérienne,

1. *Charge* le Conseil d'utiliser les orientations du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) pour développer le programme des travaux techniques de l'OACI dans le domaine de la navigation aérienne et prioriser les tâches qu'il contient ;

2. *Prie instamment* le Conseil de fournir aux États une feuille de route en matière de normalisation, comme annoncé dans le GANP, comme base pour le programme de travaux de l'OACI ;
3. *Appelle* les États, les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et l'industrie aéronautique à suivre les orientations du GANP pour les activités de planification et de mise en œuvre qui établissent des priorités, des cibles et des indicateurs compatibles avec les objectifs harmonisés mondialement, compte tenu des besoins opérationnels ;
4. *Appelle* les États à prendre en considération les lignes directrices sur le GANP ~~comme mesure opérationnelle efficace pour la protection de l'environnement~~ pour la mise en œuvre des améliorations opérationnelles comme élément de leur stratégie nationale de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> provenant de l'aviation internationale ;
5. *Appelle* les États, les PIRG et l'industrie aéronautique à fournir en temps utile à l'OACI, et à se fournir les uns aux autres, des renseignements sur l'état de mise en œuvre du GANP, y compris les enseignements tirés de la mise en œuvre de ses dispositions ;
6. *Invite* les PIRG à utiliser les outils normalisés de l'OACI ou des outils régionaux adéquats pour suivre et, en collaboration avec l'OACI, analyser l'état de mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne ;
7. *Charge* le Conseil de publier les résultats de l'analyse sur les tableaux de bord des performances régionales et dans un rapport annuel mondial sur la navigation aérienne qui indique, au minimum, les priorités clés de la mise en œuvre et les avantages ~~accumulés pour l'environnement, en utilisant des méthodes reconnues par le CAEP~~ qui découlent de la mise en œuvre des améliorations opérationnelles décrites dans le cadre ASBU ;
8. *Prie instamment* les États qui élaborent des nouveaux plans de ~~navigation aérienne nouvelle génération~~, pour leur propre modernisation de la navigation aérienne, d'assurer la coordination avec l'OACI et d'aligner leurs plans afin d'assurer la compatibilité et l'harmonisation à l'échelle mondiale ;
9. *Charge* le Conseil de poursuivre l'élaboration du GANP en le tenant à jour par rapport aux évolutions technologiques et aux exigences opérationnelles.